

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Camping Les Bords de Loue***

Rue du camping 39100 PARCEY

APE 5530Z, TVA intracommunautaire FR85343865823, contact@jura-camping.fr,
tél : 03 84 71 03 82

Définitions :

Commande ou réservation ou location : Achat des services

Services : location saisonnière d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme ».

Hébergement : Tente, caravane, résidence mobile de loisirs et habitation légère de loisirs.

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain de camping Les Bords de Loue***, exploité par M. SPONY Pascal, aux clients non professionnels (« Les Clients » ou « le Client »), sur son site Internet www.jura-camping.fr ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu où le Prestataire commercialise les Services. Elles ne s'appliquent pas aux locations d'emplacement destinées à l'accueil de résidences mobiles de loisir (mobil-homes) qui font l'objet d'un contrat « loisirs ».

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet www.jura-camping.fr ou sur support écrit -papier ou électronique- en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions du Prestataire, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel. La version applicable au Client est celle en vigueur sur le site internet ou communiquée par le Prestataire à la date de passation de la Commande par le Client.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la commande et du séjour ainsi que de leurs suites, à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à :

Camping Les Bords de Loue ***
Rue du Camping
39100 PARCEY

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventas et les avoir acceptées soit en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de Commande en ligne, ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet www.jura-camping.fr, soit, en cas de réservation hors Internet, par tout autre moyen approprié.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE RESERVATION

2.1 Prix et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que n'est pas comprise dans le prix la taxe de séjour.

Pour les réservations emplacement camping : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant de l'acompte, du contrat de location (pour les réservations en directe) et des frais de réservations.

L'acompte versé par chèque vacances ne pourra pas être remboursé en cas d'annulation même si souscription à l'assurance annulation.

Pour les réservations location : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour et des frais de réservation.

Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible 12 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et l'acompte restera acquis à la direction du camping.

Les séjours doivent être soldés à l'arrivée. Toute prolongation doit être signalée au préalable et régler en amont.

Les promotions : 7=6 et 14=10 :

Sont valables que pour la prise d'un séjour de 7 nuits ou d'un séjour de 14 nuits et UNIQUEMENT pour les réservations en directes (téléphone ou mail) ou par notre site internet : www.jura-camping.fr.

La promotion ne pourra pas être effective sur plusieurs séjours dont l'addition des nuitées est de 7 nuits ou 14 nuits. Exemple : 1 séjour d'une nuit, 1 séjour de 4 nuits et 1 séjour de 2 nuits ne donneront pas droit à la promotion 7=6 car 3 séjours pour un total de 7 nuits.

Les taxes sont calculées en fonction du nombre de participant déclaré au préalable (toutes personnes n'ont inclus dans le séjour avant la date d'arrivée peut être refusées). Les participants sont inclus durant les dates de séjour. Si des participants ne participent pas à l'intégralité du séjour, les taxes seront tout de même calculées sur les dates du séjour initial.

2.2 Modification de réservation

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 3.3.

2.3 Annulation

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée. La totalité du séjour sera facturé dans le cas où l'annulation serait effectuée à moins de deux semaines précédant le séjour. Nous vous conseillons de souscrire à l'assurance annulation.

Les bénéficiaires de l'aide VACAF : Pour toute annulation 15 jours avant la date prévue du séjour, la partie VACAF sera dû au camping.

2.4 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

2.5 Assurance annulation

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation. Ce contrat vous offre une garantie annulation qui permet d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé sous certaines conditions (maladie, accident...).

La souscription à l'assurance annulation peut se faire au maximum à J-15 du jour d'arrivée.

En cas de sinistre contactez-nous :

contact.gestion@assur-travel.fr

03 20 30 74 12

Document non contractuel - Merci de vous référer aux conditions générales de vente du contrat pour le descriptif précis de vos garanties.

Tarif assurance : 2.6% du montant total du séjour pour les emplacements nus et les locations.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DU SEJOUR

3.1 Arrivées et Départs

En emplacement nu de camping : les arrivées s'effectuent à partir de 14h, les départs s'effectuent avant 12 h, n'importe quel jour de la semaine.

En location : les arrivées s'effectuent à partir de 16h, les départs s'effectuent avant 11 h, n'importe quel jour de la semaine.

Du 05/07/2025 au 30/08/2025, les locations de mobil-homes et de chalets sont disponibles uniquement du samedi après 16h00 au samedi avant 11h00 (selon l'état des lieux comprise entre 8h00 et 10h50). En dehors de ces périodes, les locations sont disponibles à la nuit en fonction des disponibilités.

Forfait week-end samedi à dimanche ou samedi à lundi :

Arrivée à partir de 9h pour un départ AVANT 18h. L'état des lieux de la location se fera le lendemain. Le chèque de caution sera renvoyé par voie postale ou l'empreinte carte supprimée.

Forfait week-end jeudi à dimanche ou Vendredi à dimanche ou vendredi à lundi :

Arrivée à partir de 16h pour les locatifs et 14h pour les emplacements pour un départ AVANT 18h. L'état des lieux de la location se fera le lendemain. Le chèque de caution sera renvoyé par voie postale ou l'empreinte carte supprimée.

Arrivée tardive : Si vous arrivez après la fermeture de la réception, il est impératif d'en informer le camping, de les contacter pour effectuer le paiement du solde avant votre arrivée ainsi que de faire la caution par empreinte carte.

3.2 Caution

Une caution de 150€ par hébergement vous sera demandée le jour de votre arrivée. Elle vous sera remboursée le jour de votre départ, pendant les heures d'ouverture de la caisse, après un état des lieux. La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté. Si vous ne pouvez être présent lors de l'état des lieux, la caution vous sera retournée par courrier.

3.3 Départ

Tout retour de clé ou libération d'une location après 11h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Il en est de même pour la libération d'un emplacement après 12h. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue. Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

L'heure de départ concerne l'emplacement mais aussi le camping. Toute présence après les heures prévues de départ engendrera des frais supplémentaires (voir avec la réception).

3.4 Animaux

Les animaux sont admis à l'intérieur des locations selon certains critères à voir avec l'accueil du camping, (tenu en laisse, propreté). Ils ne doivent pas être laissés seuls dans les locations.

3.5 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

3.6. Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, **les visiteurs peuvent être admis** dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent **entre 8h00 et 19h00 (haute saison) ou entre 8h30 et 18h00 (basse saison) UNIQUEMENT, l'accès du camping est interdit entre 12h00 et 13h30 pour la haute saison et entre 11h30 et 14h00 pour la basse saison.**

Ils doivent impérativement se présenter à la réception, déclarer l'identité du client, ou du membre du personnel auquel ils rendent visite.

Pour la sécurité et le bien-être de tous, les visiteurs sont dans **l'obligation de porter un bracelet** qui leur sera posé lors de leur passage à l'accueil.

Les personnes refusant le port de ce bracelet se verront interdire l'accès au camping. Les visites sont facturées au tarif en vigueur 3 euros/personne entre 8h et 19h. Tout contrevenant surpris sans le bracelet, quelle que soit la durée de la présence, se verra facturé au tarif en vigueur, et raccompagné immédiatement à l'entrée du camping.

La direction se réserve le droit de refuser l'entrée dans le domaine, à toute personne dont la présence peut nuire gravement à la sécurité, à la bonne moralité du domaine et à son calme. L'accès du domaine est strictement interdit aux colporteurs, aux marchands ambulants et autres revendeurs à la sauvette.

Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs, **SAUF L'ACCES A LA PISCINE**. Toutefois, l'utilisation de ces équipements (excepté l'espace aquatique) peut être payante selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

3.7 Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une **vitesse limitée à 10Km/h**.

La circulation est autorisée de 7h00 à 23h00 (heures de fonctionnement de la barrière) et interdite de 23h00 à 7h00.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements sauf si une place de stationnement a été prévue à cet effet.

En pleine saison, les véhicules devront obligatoirement stationner sur les parcelles de leurs utilisateurs ou sur les parkings situés à l'entrée.

Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Un seul véhicule est autorisé à stationner sur l'emplacement. S'il y a d'autres véhicules, ils devront stationner sur le parking prévu à cet effet.

Il est strictement INTERDIT de brancher sur les bornes électriques ou dans les locations les véhicules électriques.

Tout manquement à cette interdiction sera sanctionné de 300€ d'amende. S'il y a récidive, nous nous réservons le droit de vous demander de quitter le camping sans remboursement.

3.8 Réclamations

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place au plus tard le lendemain de votre arrivée auprès de la direction du Camping Les Bords de Loue pour permettre à celui-ci de trouver une solution immédiate. A défaut, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans les conditions satisfaisantes.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITE

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...).

ARTICLE 5 - ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de **8 semaines**.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

Par dérogation aux dispositions de l'article :

- **ANNULATION**, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues donnera lieu à la délivrance d'un avoir valable **18** mois non remboursable

Les éventuels frais de traitement et de gestion tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au Prestataire. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

- **ANNULATION**, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de traitement et de gestion qui resteront acquis au Prestataire. Cet avoir, non remboursable et non cessible, sera valable **18** mois.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE – GARANTIE

Le Prestataire garantit le Client, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de **24h** à compter de la fourniture des Services.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les **7** jours suivant la constatation, par le Prestataire, du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client. Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site Internet www.jura-camping.fr du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Prestataire, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

- Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire lorsqu' il elle poursuit les finalités suivantes :
 - la prospection
 - la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
 - l'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements du Prestataire,
 - le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
 - la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.
- Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
 - la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
 - la facturation,
 - la comptabilité.

Le Prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec Le Prestataire. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements du Prestataire n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du Prestataire.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@jura-camping.fr
- Ou par courrier postal à l'adresse suivante : SPONY Déborah, rue du camping 39100 PARCEY, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet www.jura-camping.fr est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Il en va de même des noms, logos ou plus largement toute représentation graphique ou texte appartenant au Prestataire ou utilisé et diffusé par lui.

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE – LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 10 – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Sas Médiation Solution
222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Niost
Tel. 04 82 53 93 06

ARTICLE 11 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- Les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;
- Le prix des Services et des frais annexes ;
- Les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- Les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet www.jura-camping.fr emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.